



Mardi 21 janvier 2014

Centres de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale
de la région Bretagne
Centre organisateur : CDG 35

Sujet national pour l'ensemble des Centres organisateurs

CONCOURS INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

- SESSION 2014 -

Réponses à des questions portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat

Durée : 3 h 00
Coefficient : 1

Ce document comprend un sujet d'une page

RAPPEL

- ↪ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ↪ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ↪ Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Le candidat peut traiter les huit questions dans l'ordre qui lui convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

Question 1 (3 points)

Pourquoi et comment un service des sports territorial, par l'intermédiaire d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS), peut-il intervenir dans un cycle de séances d'éducation physique et sportive ?

Question 2 (3 points)

Quelles incidences la réforme des rythmes scolaires peut-elle avoir sur un service des sports local ?

Question 3 (2 points)

En quoi l'ETAPS est-il responsable de la sécurité ?

Question 4 (2 points)

Quelles sont les démarches préalables à l'ouverture d'un établissement nautique communal ?

Question 5 (3 points)

Quelles sont les contraintes à prendre en compte dans la mise en place d'un projet d'activités physiques et sportives avec des adolescents ? Justifiez votre réponse.

Question 6 (2 points)

Quels types de prestations un service des sports peut-il proposer à destination des usagers de la commune en termes d'animations sportives ?

Question 7 (2 points)

Appréhendez-vous un public féminin ou masculin de la même manière ? Justifiez votre réponse à partir de vos connaissances relatives aux sciences biologiques et humaines.

Question 8 (3 points)

Montrez comment et en quoi l'intervention pédagogique de l'ETAPS, dans le cadre d'une école municipale des sports, prend en compte les paramètres essentiels de l'apprentissage moteur. Vous fondez votre réponse sur un exemple précis.

**NE PAS RETOURNER LE SUJET
AVANT L'AUTORISATION
DU RESPONSABLE DE SALLE**